



RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEMANDE

Page 02

FSI : Forfait Soins Infirmiers

- ◆ Nombre de lits à habiliter : s'il s'agit d'une extension, veuillez préciser le nombre de lits supplémentaires.
- ◆ Accueil :
 - ouvert : possibilité d'accueillir un membre d'une autre collectivité.
 - fermé : aux autres collectivités.

AUTRES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Page 03

- ◆ PUV : Petite Unité de Vie
- ◆ EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.
- ◆ APA : Allocation Personnalisée Autonomie.

DESCRIPTIF DE LA COMMUNAUTE

Page 03

- ◆ **GIR [Groupe Iso Ressources]** détermine les besoins en soins de base. Ils sont calculés à partir de la grille nationale AGGIR [Autonomie Gérontologie Groupe Iso Ressources]. Cette grille constitue un outil destiné à évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance, physique et psychique, des demandeurs à l'allocation personnalisée d'autonomie [APA], dans l'accomplissement de leurs actes quotidiens.

L'évaluation se fait sur la base de dix-sept variables :

- ◆ **dix variables dites « discriminantes »** se rapportent à la perte d'autonomie physique ou psychique et sont utilisées pour le calcul du GIR [Groupe Iso Ressources]: cohérence, orientation, toilette, habillage, alimentation, élimination, transferts [se lever, se coucher, s'asseoir], déplacement à l'intérieur, déplacement à l'extérieur, communication à distance ;
- ◆ **sept variables dites « illustratives »** concernant la perte d'autonomie domestique et sociale, n'entrant pas dans le calcul du GIR mais apportant des informations utiles à l'élaboration du plan d'aide : gestion personnelle de son budget et de ses biens, cuisine, ménage, transports, achats, suivi du traitement, activités de temps libre.

Chaque variable possède trois modalités :

- ◆ A : fait seul les actes quotidiens,
- ◆ B : fait partiellement,
- ◆ C : ne fait pas.

Patients invalides GIR 1 – 2

- ◆ **Le groupe iso ressources 1** comprend les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.
- ◆ **Le groupe iso ressources 2** concerne les personnes âgées confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions intellectuelles ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante les « grabataires lucides ». Ce groupe s'adresse aussi aux personnes âgées dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer [les « déments déambulants »] et nécessitant une surveillance permanente, des interventions liées aux troubles du comportement et des aides ponctuelles mais fréquentes pour les activités corporelles.

Patients invalides GIR 3 – 4

- ♦ **Le groupe iso ressources 3** réunit les personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'être aidées pour leur autonomie corporelle.
- ♦ **Le groupe iso ressources 4** intègre les personnes âgées n'assumant pas seules leur transfert, mais qui une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement. Elles doivent parfois être aidées pour la toilette et l'habillage, la plupart s'alimentent seule. Ce groupe s'adresse également aux personnes âgées n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

Patients valides GIR 5 – 6

- ♦ **Le groupe iso ressources 5** comporte des personnes âgées assurant seules les transferts et le déplacement à l'intérieur du logement, et ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.
- ♦ **Le groupe iso ressources 6** regroupe les personnes âgées indépendantes pour tous les actes essentiels de la vie courante.

DESCRIPTIF DU SECTEUR FSI

Page 04

Si chambre FRC et FSM non différenciée, ne remplir que la première partie.

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE FSI

Page 07

- ♦ Pour les personnels paramédicaux, le temps de travail sera indiqué en ETP [Equivalent Temps Plein : 35 H/semaine, 5 jours sur 7].
- ♦ Veuillez préciser l'âge des personnels paramédicaux que lorsque ceux-ci appartiennent à la communauté.
- ♦ Organisation de la permanence des soins : préciser l'organisation le jour, la nuit et le week-end [nombre de personnels paramédicaux présents par catégorie].
- ♦ Autres personnels : les auxiliaires de vie prises en charge par l'APA [Allocation Personnalisée Autonomie], sont à préciser dans cette rubrique.
- ♦ Spécificité des personnels à l'infirmierie : veuillez préciser dans ce cas l'activité pour le reste de la communauté.
- ♦ Pièce froide : pièce ne dépassant pas 25° l'été.
- ♦ Extincteurs d'incendie régulièrement contrôlés.

Merci de bien vouloir joindre au questionnaire :

- ♦ copie des statuts [congrégation ou communauté, association],
- ♦ copie des diplômes des personnels paramédicaux,
- ♦ copie du rapport des pompiers ou de la commission d'hygiène et de sécurité,
- ♦ photographies du secteur soins,
- ♦ photocopie des plans des locaux à habilitier,
- ♦ document synthétique de la démographie de la communauté.

Par ailleurs, pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Service des Prestations extra-légales, Pôle FSI de la CAVIMAC :

Madame AKNINE ☎ 01 41 58 43 90

Fax : 01 82 66 12 51 Email : fsi@cavimac.fr